

## DIVISION FINANCIERE

DIFIN/06-372-404 du 4/12/06

### DEMANDE DE TITRES DE TRANSPORT

Destinataires : tous personnels

Affaire suivie par : Division Financière - Division de la Formation

L'agence de Voyages du Rectorat nous informe que les billets de train concernant les lignes TGV et Corail seront désormais délivrés sous forme de billets électroniques que les voyageurs devront retirer en gare sur **Borne Libre Service** (BLS).

Il est de ce fait indispensable que les agents indiquent sur l'imprimé de demande de titre de transport **leur mail personnel** afin que l'Agence leur communique au plus tôt l'itinéraire et le **numéro de dossier** nécessaire au retrait du billet.

Vous trouverez en annexe le nouvel imprimé de demande de titre à utiliser dès maintenant.

*Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

Rectorat d'Aix-Marseille  
 DIFIN/Bureau des Voyages/porte 321  
 Place Lucien Paye  
 13621 Aix-en-Provence Cedex 1  
 fax : 04.42.91.73.00  
 mail : ce.voyagesdifin@ac-aix-marseille.fr

## Déplacements temporaires/Examens et concours (DIFIN) Demande de Titre de Transport SNCF

**Un exemplaire de la convocation doit être impérativement joint à la présente demande.**

<b>NOM :</b>	<b>Prénom :</b>
--------------	-----------------

Etablissement d'affectation :  
 (nom, ville ou service)

Tél :  
 Fax :

<p><b>Adresse <u>postale</u> personnelle du voyageur :</b></p> <p><b><u>mail</u> personnel du voyageur :</b></p> <p><b><u>Fax</u> personnel du voyageur :</b></p>
---

N° de téléphone auquel l'Agence peut joindre l'intéressé(e) :

- Bénéficiez-vous d'une réduction personnelle: non        oui → laquelle (indiquer catégorie, taux, n° carte grand voyageur s'il y a lieu) :

**attention** : le justificatif de votre réduction vous sera réclamé lors de votre voyage.

Date et heure de la convocation : .....

	Itinéraire(1)	Date (2)	Horaire
<b>Aller</b>			Train partant à :      h      mn
<b>Retour</b>			Train partant à :      h      mn

**(1)** Pour les villes d'Aix et Avignon, indiquer la gare de départ ou d'arrivée : Ville ou TGV.

**(2)** en cas de départ anticipé ou de retour différé pour des raisons personnelles, le remboursement des frais annexes et des frais de mission (hébergement, restauration) se fera sur la base de la durée réelle de la mission objet de la convocation.

A \_\_\_\_\_, le  
 Signature de l'intéressé(e) :

**N.B..** Les billets doivent être renvoyés au Bureau des Voyages **dès la fin de la mission**. Toute demande incomplète, parvenue tardivement ou n'entrant pas dans le champ d'application de la note parue au BA n° 350 du 02/05/2006 ne pourra être **traitée**. Pour tous renseignements sur les horaires et pour le **suivi de la commande**, s'adresser **directement** à l'Agence Frantour à l'adresse suivante : 22 rue Montgrand 13 006 Marseille tél : 04.91.15.77.38. En cas d'annulation, **prévenir impérativement l'Agence** (ou bien, aux heures de fermeture de l'agence, la SNCF au 36.35) **avant le départ du train**, puis renvoyer très rapidement les billets non compostés au Bureau des Voyages avec une courte note explicative.